

48. L'Association of Liberals to amend and reform the Meech Lake Accord (ALARM) craint la perte des avantages que procurent les normes et les principes nationaux:

Quel gouvernement provincial pourrait résister à l'idée de distribuer, à sa façon, l'argent qu'il recevra automatiquement du Trésor fédéral? Il s'en suivra la balkanisation de nos programmes de sécurité sociale, de sorte que nous nous retrouvons avec une kyrielle de programmes qui offriront des services différents aux Canadiens vivant dans diverses régions. (*Délibérations du Groupe chargé des représentations*, p. 2:26.)

49. De nombreux autres témoins ont déclaré que du fait de l'article sur les programmes à frais partagés, les services offerts aux Canadiens et financés en partie par le fédéral allaient être radicalement différents d'une province à l'autre. Certains ont affirmé que ce serait en fait la fin de l'universalité. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada indique que compte tenu des progrès rapides des soins médicaux, on aurait tort de s'imaginer que cette nouvelle disposition va rester sans effet sur les hospitalisations et sur l'assurance santé à mesure qu'il faudra modifier ou renouveler ces programmes :

... nous nous préoccupons des conséquences que pourrait avoir la liberté de se retirer des programmes. Cela peut compromettre l'universalité du système de soins de santé non seulement à l'égard des programmes à venir mais aussi des programmes existants. ...

Nous savons que ce système exigera une réforme plus tard. En fait, si nous ne commençons pas à consolider les divers éléments du système, il risque de s'effondrer à cause tout d'abord des pressions financières sur le montant que nous devons verser en impôts, qui n'est pas illimité; deuxièmement, de l'évolution démographique de notre pays qui est inquiétante; troisièmement, des progrès de la technologie et de leurs répercussions pour les contribuables; et quatrièmement, de l'accroissement des connaissances dans tous les domaines de la santé. Tout cela fait donc qu'une réforme s'impose, en ce qui concerne notamment le transfert de certains des services à des services communautaires, et qu'il faut cesser d'assurer uniquement la partie la plus onéreuse du système de santé, à savoir les hôpitaux et les médecins.

Si on ne jouit pas déjà de l'universalité pour les nouveaux programmes et qu'on ne peut mettre en œuvre de tels programmes, comment transférera-t-on certains des services actuels et des nouveaux programmes? On compromettrait alors la transférabilité. Les Canadiens ne pourront pas se déplacer d'un bout à l'autre du pays et recevoir des services identiques. On compromettrait l'universalité des programmes, l'accessibilité et tout le reste. (*Débats du Sénat*, 2 mars 1988, p. 2808.)